



DÉPARTEMENTALE MASCULINE SENIORS - DIVISION 2 DM2	Rencontre N° 102046	Date 19/11/22	Heure 20:30	Lieu CHOISY-LE-ROI
	Poule B	1 ^{er} arbitre MARROKI I.	2 ^e arbitre GENK T.	3 ^e arbitre

Équipe A BASKET CLUB CHOISY LE ROI - 1
N° informatique I D F 0 0 9 4 0 2 7 Couleur : ORANGE
Temps morts MT1 [][] MT2 [][][] Fautes d'équipes QT1 [X][2][3][4] QT2 [X][2][3][4] QT3 [X][X][X][X] QT4 [X][X][X][X]

LICENCES		Noms des joueurs NOM en masjuscules, Prénom	N°	en jeu	Fautes					
type	numéro				1	2	3	4	5	
	VT983521	TATANGELO M.	0	X	T					
	VT990180	HUBERT B.	5	X	P	P				
	VT9810265	BOUHALI C.	8	X						
	VT892477	THENARD M. (CAP)	9	X	P					
	VT938734	ADAMA-TAMBOUX K.	10	X	P ₂					
	VT900619	DROUX-MORO F.	12	X	P ₂	P				
	VT020267	COTTINI A.	14	X						
2C	VT0010122	BOUHALI A.	20	X	P					
	VT880787	MANGA-DJIBIA M.	40	X						
	VT871953	CAPOCCI A.	52	X	P	U ₂				
	VT890344	Entraîneur Principal: DROUX F.								
		1 ^{er} Entraîneur adjoint:								

Équipe B UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF BASKET - 2
N° informatique I D F 0 0 9 4 0 3 8 Couleur : BLEU
Temps morts MT1 [][] MT2 [1][1][1] Fautes d'équipes QT1 [X][X][X][X] QT2 [X][X][X][X] QT3 [X][X][X][X] QT4 [X][X][X][X]

LICENCES		Noms des joueurs NOM en masjuscules, Prénom	N°	en jeu	Fautes					
type	numéro				1	2	3	4	5	
	VT010450	AUCLAIR L.	4	X	P	P ₁	P ₁	P	P ₂	
	VT030862	DINGA J.	5	X	P ₂	P				
	VT011501	DIAYIZA KINA M.	6	X	P ₂	P ₂				
	VT030609	BENATTIA M.	7	X	P	P ₂	P	P ₂		
	JH045666	TUSADIDI B.	9	X	P					
N	BC058444	ANTIR R.	10	X	P ₂					
	VT016905	DIABY K.	11	X	P	P ₂				
	JH981636	CHIN M.	12	X	P					
	VT975703	LIMBAYA MENGA N'GLI... J. (CAP)	14	X	P ₂	P ₂	P ₂			
N	BC055951	ISSA E.	15	X	P ₂					
	VT851082	Entraîneur Principal: BAHUT D.								
		1 ^{er} Entraîneur adjoint:								

MARQUE COURANTE

A		B		A		B		A		B	
	1	1		41	41	(11)	10	●	81		
10	2	2	14	42	42		9	82	82		
	3	3		43	(43)	6	9	83	83		
	4	4	14	8	(44)	44	52	●	84		
(0)	5	5		45	45	6		85	85		
	6	6		8	46	46	10	86	86		
10	7	7	(4)	8	●	47	8	●	87		
10	●	8		48	48		10	●	88		
	9	9	14	20	49	49	10		89	89	
0	10	10		8	50	50	10	90	90		
	11	11	10	8	51	51	4		91	91	
0	12	12		8	●	52	8	92	92		
	13	(13)	14	0	●	53	14		93	93	
20	14	14		54	54		10	94	94		
	15	15		20	55	55	7	14	●	95	
9	16	16	(7)	56	●	7	12	●	96		
	17	17		57	57			97	97		
9	18	18	7	(8)	58	58	7	5	(98)	98	
	19	19		59	59			99	99		
20	(20)	20	7	60	60	10		100	100		
5	●	21		(0)	61	●	10		101	101	
14	●	22	6	62	●	10		102	102		
	23	23		9	63	63		103	103		
10	24	24		64	64			104	104		
	25	25	(4)	20	65	65	(14)		105	105	
	26	●	14	66	66			106	106		
(20)	27	●	14	5	67	67	4		107	107	
14	●	28		68	●	10		108	108		
	29	29		20	69	69		109	109		
10	30	30	(7)	70	70			110	110		
	31	31		20	(71)	71	(5)		111	111	
12	32	32	4	72	72			112	112		
	33	33		73	73	6		113	113		
10	34	34	6	(9)	74	74		114	114		
0	●	35		75	(75)	15		115	115		
	36	36	4	20	76	76		116	116		
20	37	37		77	77			117	117		
	38	38	4	9	78	78		118	118		
0	39	39		79	79			119	119		
52	●	40		40	80	80		120	120		

RÉSULTATS : QT1 A 20 B 13 QT2 A 24 B 30 QT3 A 27 B 19 QT4 A 27 B 13 Prolongations A _____ B _____	RÉSULTAT FINAL : Équipe A 98 Équipe B 75 Équipe gagnante BASKET CLUB CHOISY LE ROI - 1 Fin de rencontre: 22:20
---	--

Signature du marqueur	Signature de l'aide marqueur	Signature du chronométrateur	Signature du chronométrateur des tirs	Signature du 3 ^e arbitre	Signature du 2 ^e arbitre	Signature du 1 ^{er} arbitre	Signature du capitaine ou de l'entraîneur (en cas de réclamation)
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	---



Départementale masculine seniors - Division 2 DM2	Rencontre N° 102046	Date 19/11/22	Heure 20:30	Lieu CHOISY-LE-ROI
	Poule B	1 ^{er} arbitre MARROKI I	2 ^e arbitre GENK T	3 ^e arbitre

LOCAUX

N° Maillot	NOM Prénom	5 de départ	Tps de jeu	Nb Pts Marqués	Nb Tirs Réussis	3 Pts Réussis	2 Int Réussis	2 Ext Réussis	LF Réussis	Ftes Com
0	TATANGELO, Maximilien	×	19:46	14	5	2	3	0	2	1
5	HUBERT, Bastien		25:43	5	2	0	2	0	1	2
8	BOUHALI, Chems	×	18:45	14	5	1	3	1	3	0
9	THENARD, Manuel	×	24:07	15	7	1	6	0	0	1
10	ADAMA-TAMBOUX, Keziah	×	20:25	19	8	0	7	1	3	1
12	DROUX-MORO, Fabien		19:17	3	1	0	1	0	1	2
14	COTTINI, Axel		11:21	3	0	0	0	0	3	0
20	BOUHALI, Abdelrani		28:03	21	10	1	9	0	0	1
40	MANGA-DJIBIA, Mikhael		14:09	2	1	0	0	1	0	0
52	CAPOCCI, Antoine	×	19:47	2	0	0	0	0	2	2
Total Équipe			201:23	98	39	5	31	3	15	10
Total Banc				34	14	1	12	1	5	5
Total 5 de Départ				64	25	4	19	2	10	5
Total 1ère Mi-temps				44	0	0	0	0	0	2
Total 2ème Mi-temps				54	0	0	0	0	0	8
Total Prolongation				0	0	0	0	0	0	0
Entraîneur			undefined							0

VISITEURS

N° Maillot	NOM Prénom	5 de départ	Tps de jeu	Nb Pts Marqués	Nb Tirs Réussis	3 Pts Réussis	2 Int Réussis	2 Ext Réussis	LF Réussis	Ftes Com
4	AUCLAIR, Laurent	×	34:07	16	7	2	5	0	0	5
5	DINGA, Jagnid		13:08	3	1	1	0	0	0	2
6	DIAYIZA KINA, Melvin	×	30:03	12	6	0	5	1	0	2
7	BENATTIA, Mohamed	×	27:26	15	6	2	4	0	1	4
9	TUSADIDI, Benny		08:56	0	0	0	0	0	0	1
10	ANTIR, Rayan		28:00	9	3	0	3	0	3	1
11	DIABY, Karamoko	×	23:41	3	1	1	0	0	0	2
12	CHIN, Martin Siu Cheung		02:39	0	0	0	0	0	0	1
14	LIMBAYA MENGA N'GINA BOSHIDO, Jordan	×	34:14	15	6	1	4	1	2	3
15	ISSA, Elijah		05:46	2	1	0	1	0	0	1
Total Équipe			208:00	75	31	7	22	2	6	22
Total Banc				14	5	1	4	0	3	6
Total 5 de Départ				61	26	6	18	2	3	16
Total 1ère Mi-temps				43	0	0	0	0	0	10
Total 2ème Mi-temps				32	0	0	0	0	0	12
Total Prolongation				0	0	0	0	0	0	0
Entraîneur			undefined							0

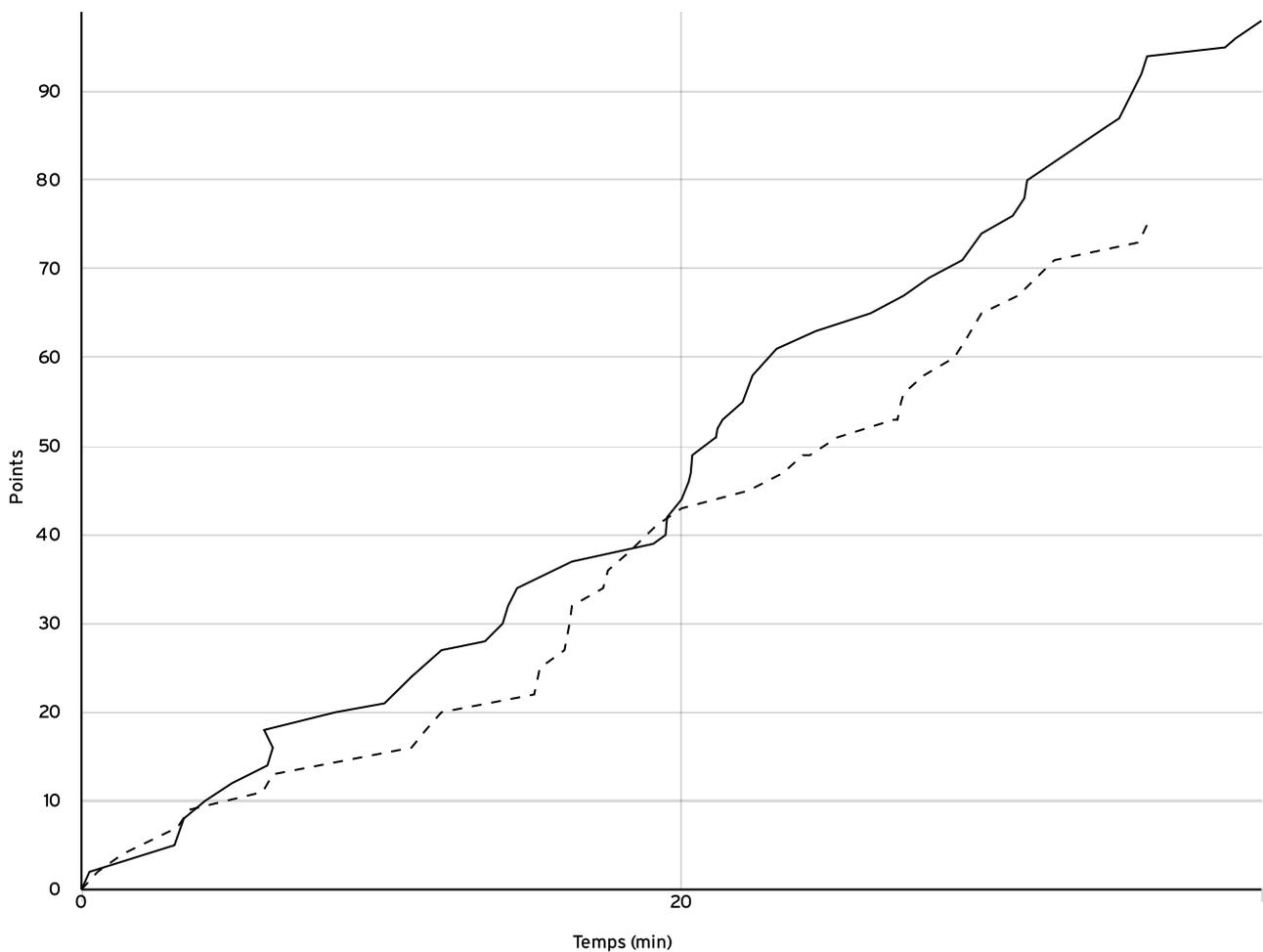


Départementale masculine seniors - Division 2 DM2	Rencontre N° 102046	Date 19/11/22	Heure 20:30	Lieu CHOISY-LE-ROI
	Poule B	1 ^{er} arbitre MARROKI I	2 ^e arbitre GENK T	3 ^e arbitre

DONNÉES ET RATIOS

Données	LOCAUX	VISITEURS
Avantage maximum	23	2
Série maximum	13	10
Points du banc	34	14
Égalités		2
Durée de l'avantage	08:41	01:11

PROGRESSION DU SCORE



LOCAUX

VISITEURS

Rapport Alvaro SEQUEIRA match DM2 N°120046 du 19/11/2022 Choisy-le-Roi VS US Villejuif Basket

Spectateur SEQUEIRA Alvaro licence N° JH704302

Je me suis rendu au match samedi soir (19 novembre), après avoir été sollicité par mon entraîneur, qui souhaitait après le match, « boire un coup » profitant que nous étions tous ensemble pour fêter la naissance de son fils.

Je lui ai dit que je n'étais pas certain de venir au match car ma fille jouait aussi ce soir-là et je que je verrais sans doute le match sur YouTube (Match Calais vs Chartres).

Mon entraîneur a insisté et je me suis donc rendu à Choisy-le-Roi.

Lorsque je suis arrivé sur place le match avait déjà commencé.

Je n'ai pas manqué d'être surpris par le choix des arbitres Imane MARROKI et Tener JENK.

Ceux-ci étant décriés depuis quelques années dans le Val de Marne, comme tirant le basket vers le bas...

J'ai donc pris place en tribune tout en suivant le match de ma fille sur YouTube.

Je ne regardais le match de Villejuif qu'aux pauses et autres temps morts.

Le match s'est déroulé et à la mi-temps je suis sorti du gymnase pour la pause clop réglementaire.

De retour dans le gymnase, j'ai rejoint mon entraîneur sur le banc, et on a conclu qu'on ne pourrait jamais gagner ce match, face à ses inquiétudes je lui ai répondu « non pas avec cet arbitrage », « pas grave c'est la vie »...

Le match a repris et moi j'ai continué à regarder l'autre match sur YouTube

Il y a eu un temps-mort sur le match que je suivais et j'ai alors regardé le match de Villejuif, à ce moment on était au début de 3ème quart temps.

Un des joueurs de Villejuif a tiré à 3 points et un joueur de Choisy-le-Roi voulant le contrer lui est tombé dessus.

J'ai dis certes un peu fort « il y a faute ».

L'arbitre Tener JENK s'est alors dirigé vers moi et m'a demandé « t'as dit quoi ?, « Faute, il y a faute » lui ai-je répondu.

Il a continué en disant : « Tu es sur la feuille de match ? », question à laquelle j'ai répondu « non je ne suis pas sur la feuille de match », « tu dégages alors » m'a-t-il sommé de quitter le gymnase, et renchérit « t'as rien à faire ici ».

Je me suis levé alors et j'ai quitté le gymnase sous les huées du public de Choisy avec qui Tener JENK avait l'air de bien s'entendre. (J'ai une vidéo qui visiblement le démontre).

J'ai continué à regarder le match sur YouTube jusqu'à sa fin hors du gymnase.

J'ai entrouvert la porte du gymnase pour regarder le score, il restait 3/4 minutes à jouer.

J'ai commencé à filmer la fin du match, (comme nous le faisons pour de nombreux autres matchs) lorsqu'un des supporters de Choisy-le-Roi a appelé l'arbitre Tener JENK et lui a visiblement montré que j'étais en train de filmer le match.

Cet arbitre était à l'opposé du terrain dans ma diagonale, les supporters se mettant alors à crier « tu sors, tu sors », mais étant déjà dehors je ne me suis pas senti concerné.

Il s'est mis alors à rire, tout en parlant aux supporters, puis il a pointé son doigt vers moi, et a traversé tout le terrain pour se diriger vers moi semblant vouloir en découdre.

« En route », il a croisé l'autre arbitre qui lui fait signe de laisser tomber, mais il n'a rien voulu entendre et a continué pour arriver jusqu'à moi.

L'arbitre Tener GENK m'a demandé de sortir... « mais sortir d'où ?, je suis déjà dehors » lui ai-je dit,

Il a alors continué en me menaçant « tu quittes le complexe ou je te mets un rapport ».

Je lui ai répondu que je n'avais rien dit et je n'avais rien fait pour qu'il mette dehors.

Mon entraîneur lui dit « il a droit de rester devant, tant qu'il n'est pas à l'intérieur », l'arbitre Tener GENK a reculé d'un pas et a claqué la porte pour la refermer devant moi.

J'ai ouvert de nouveau la porte.

Il est revenu à la charge et m'a à nouveau demandé de quitter le complexe sportif, ce à quoi je réponds non de nouveau.

Il s'est avancé alors vers moi et m'a mis un violent coup sur ma main dans laquelle je tenais mon téléphone portable, qui est de ce fait tombé au sol.

Devant la violence de l'arbitre Tener GENK, les joueurs de Villejuif se sont interposés entre lui et moi. Je vu alors arriver sur le terrain les supporters de Choisy-le-Roi.

La porte s'est refermée, et je suis parti dans les couloirs pour ne pas que la situation dégénère encore plus, d'autant que le coup porté sur ma main a engendré immédiatement une vive douleur au poignet.

Je ne sais pas ce qui s'est passé à l'intérieur.

La déléguée du club est sortie du gymnase, je pensais que c'était pour prendre de mes nouvelles, mais non elle est venue voir un des joueurs de Villejuif qui s'était interposé pendant l'agression que je venais de subir gratuitement de la part de l'arbitre Tener JENK.

Nous avons échangé quelques mots et ensemble, nous avons raisonné le joueur de Villejuif.

Dans la mesure où je filmais la fin du match et que mon téléphone est resté allumé pendant toute l'agression, je tiens bien évidemment les vidéos à votre disposition.

Alvaro SEQUEIRA

Rapport Jordan LIMBAYA MENGA N'GINA BASSHIDO match DM2 N°120046 du
19/11/2022 Choisy-le-Roi VS US Villejuif Basket
Licence N° : VT975703

J'étais assis sur le banc quand l'altercation a commencé, notre président qui avait été invité à sortir sans aucune raison à ouvert la porte qui donnait vu sur le match tout en faisant attention de ne pas la passer pour respecter la décision de l'arbitre.

Il était en train de filmer le match quand l'arbitre (Tener) c'est approché de lui pour lui dire qu'il n'avait pas le droit de filmer. (Sûrement parce qu'il savait qu'il n'arbitrait pas équitablement).

Il a fermé la porte violemment et notre président l'a de nouveau ouvert.

Tener est du coup revenu vers notre président d'une manière qui pouvait fortement prêter à confusion sur ses intentions.

Un joueur redoutant des intentions de Tener et le connaissant, le ceinture de face en prenant ses bras et recule petit à petit afin de mettre une distance entre notre président et Tener. De là, à lieu un énorme attroupement entre les joueurs des 2 équipes et les supporters de Choisy qui viennent jusqu'à notre banc car la scène se passait à côté de notre banc.

Pendant que le joueur reculait Tener, un joueur de Choisy est venu l'attraper de manière très virulente et à employait des termes agressifs envers le joueur.

Voyant la situation s'envenimer notre entraîneur et moi-même ainsi que la responsable de salle sommes intervenus pour apaiser les tensions.

Une fois les tensions apaisées, Tener est venu vers le joueur pour lui demander pourquoi il l'avait ceinturé, le joueur lui a dit que c'était parce qu'il pensait que Tener allait frapper notre président (la responsable de salle de Choisy est témoin) et que vu le gabarit de Tener (grand et musclé), il ne voulait pas prendre ce risque.

Tener a dit qu'il ne comptait pas le frapper mais nous avons émis des doutes car Tener a un très gros passif avec le club de Villejuif en tant que joueur et arbitre (début de bagarre, fautes antisportives, propos injurieux, arbitrage litigieux, etc).

Le joueur c'est du coup excuser d'avoir mal interprété les intentions de Tener.

Après ça Tener a dit qu'il lui mettrait quand même un rapport.

Je profite de ce rapport pour vous montrer la mauvaise foi du club de Choisy qui est allé jusqu'à mettre sur la feuille qu'un joueur de Choisy avait pris une Technique sûrement pour faire croire qu'ils avaient arbitré justement alors que pendant le match il n'y a aucune technique qui a été sifflé à l'encontre de Choisy.

Jordan LIMBAYA

Capitaine équipe de Villejuif

Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

initial de prolongation

Exemplaire à adresser
à votre EMPLOYEUR ou
au POLE EMPLOI

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-1-5ème al., L. 323-6, L. 376-1, L. 613-20, R. 321-2, R. 323-11-1, D. 323-2, R.441-10, L.433-1, R.433-15, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)

l'assuré(e)

numéro d'immatriculation : 1 7 0 0 6 9 9 1 3 9 3 4 8 9 5

nom et prénom : RODRIGUES SEQUEIRA ALVARO MANUEL

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) :

code postal : ville : n° téléphone :
bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès à la résidence :

(1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence.

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? oui date : non

situation professionnelle : salarié(e)

MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale :

adresse :

n° téléphone : e.mail :

les renseignements médicaux

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : RODRIGUES SEQUEIRA ALVARO MANUEL

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au

- vendredi 25 novembre 2022) inclus
- 25/11/2022	

sans rapport en rapport avec un état pathologique résultant de la grossesse
sans rapport en rapport avec un accident du travail, maladie professionnelle date AT/MP :

sorties autorisées : oui à partir du : 21/11/2022 non
sorties sans restriction : non oui à partir du :
activité(s) autorisée(s) : oui à partir du : non

• et prescrit un temps partiel / travail aménagé pour raison médicale du : au :
sans rapport en rapport avec un accident du travail, maladie professionnelle date AT/MP :

Identification du praticien (nom et prénom)
SAADA LAURE

Date : 21/11/2022

Identifiant :

Signature :

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

A conserver par l'assuré(e)

- Vous êtes salarié(e) : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT : Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION : En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant. Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans : dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code



F. Vichio

COMPTE RENDU

D'INFRACTION INITIAL

PV n° 01221/2022/013926

CSP DU KREMLIN BICETRE
163, BIS AVENUE GABRIEL PERI
94270 LE KREMLIN BICETRE
Tel : 01-45-15-69-00
Fax : 01-45-15-69-96

Code INSEE : 94043

VICTIME

Monsieur RODRIGUES SEQUEIRA aLVARO MANUEL

né le 17/06/1970 au PORTUGAL , de nationalité PORTUGAISE,
Demeurant : 77, RUE HENRI BARBUSSE à VILLEJUIF 94800 (VAL DE MARNE)

Autres coordonnées : +33620447790

Communication électronique demandée : OUI - E-mail : alregua@yahoo.fr - Tél. portable :
+33620447790

Préjudice

Butin :

Dégâts :

Préjudice :

INFRACTION(S)

**DEGRADATION OU DETERIORATION DU BIEN D'AUTRUI AVEC ENTREE PAR EFFRACTION
(9835)**

VIOLENCE N'AYANT ENTRAINE AUCUNE INCAPACITE DE TRAVAIL (227)

FAIT

Date/Lieu

Le 19/11/2022 à 22:00 (SAMEDI)
à CHOISY-LE-ROI (VAL DE MARNE)

Précisions : école élémentaire marcel cachin

Véhicule

Personnes
remarquées

néant.

Manière d'opérer

Mobile

OBJET :

P. V. : n°2022/013926

Affaire contre X

Pièces jointes :

Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de
la République TJ DE CRETEIL
STRINGHETTA Stéphane
COMMISSAIRE GENERAL DE
POLICE

Le :

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt deux,

Le vingt novembre, à onze heures cinquante quatre

Nous, ERIC FIEVET

BRIGADIER DE POLICE

En fonction CSP LE KREMLIN BICETRE

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence CSP LE KREMLIN BICETRE

--- Nous trouvant au service,

--- Agissant en matière de flagrance,

--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---

--- Agissant conformément aux instructions permanentes de Monsieur Stéphane
STRINGHETTA, Commissaire Général, Chef de service en charge de la
circonscription du KREMLIN BICETRE,---

--- Constatons que la personne ci-dessous dénommée se présente à nous et nous
déclare avoir été victime de violences volontaires et dégradations de biens privés
19/11/2022 à CHOISY LE ROI,---

--- Dès lors, agissant en flagrant délit.---

--- Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,

--- Entendons cette personne qui nous déclare



Eric Fievét

--- **SUR LES FAITS** :---

--- « Je suis venu vous relater les faits dont j'ai été victime, à savoir que j'ai assisté à un match de basket à l'école élémentaire cachin.---

---J'arrive au gymnase, je regarde sur mon téléphone un autre match car ma fille joue à Calais.---

---La mi temps arrive, et je parle avec mon coach, je reste sur le banc des officiels des joueurs de villejuif.----

---je regarde cette fois mon match, n je dis il y a faute et l'arbitre me demande de sortir du gymnase.---

---A la fin, j'ai envie de filmer et je film le match et certains spectateurs de choisy me disent en criant " tu sors , tu sors" ,mais moi j'étais déjà dehors.---

---il dit je vais l'embrouiller et vient me voir.---

---Il me demande de sortir de la salle, je lui réponds être en dehors de la salle et il me dit de fermer la porte et quitter le gymnase, j'ai refusé, et il m'a donné un coup sur mon poignet avec sa main et a fait chuter mon téléphone au sol qui est dégradé.---

----C'est le téléphone ZFOLD 3 qui désormais grince quand il se plie (c'est un téléphone pliant).---

---Je vais le faire réparer mon préjudice est donc inconnu.---

----J'ai filmé la scène et je transmettrai sur un support adapté la scène litigieuse.---

---Je ne suis pas allé voir un médecin mais j'ai mal à ma main.---

----L'arbitre mis en cause JENC Tener, arbitre non officiel et joueur au Perreur sur Marne.---

---Je conserve les vidéos que je remettrai à l'enquêteur de CHOISY LE ROI.---

---Je souhaite me présenter au médecin judiciaire de CRETEIL le 25 novembre 2022 à 09h30.---

--- Je dépose plainte contre JENC Tener pour les faits relatés ci-dessus.---

--- Je prends connaissance des dispositions de l'article 75 al 3 du Code de Procédure Pénale et me réserve le droit d'y recourir.---

--- Je prends acte de pouvoir être aidé(e) par un service relevant d'une ou plusieurs collectivités publiques ou par le bureau d'aide aux victimes au Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, sis rue Pasteur Vallery Radot, rez-de-chaussée, aile NORD, ouvert du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, numéro de téléphone vert gratuit 0800 171 805, adresse électronique victimes@justice.fr.---

--- Je prends acte de pouvoir saisir le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions prévues aux articles 706-3 à 706-15 du Code de Procédure Pénale. Je prends connaissance également de la possibilité de contacter la psychologue en fonction sur le secteur à savoir Madame

CHTCHIGROVSKY Clémence 01-45-13-36-54
clemence.chtchigrovsky@interieur.gouv.fr

--- Je prends acte que vous me remettez un récépissé de dépôt de plainte et à ma demande une copie du présent procès verbal.---



--- Je vous informe rester à disposition des services de Police en cas de nécessité pour les besoins des investigations.----

---Je n'ai rien d'autre à ajouter ».---

--- Après lecture faite par lui-même, le déclarant persiste et signe avec nous le présent.---

Le déclarant

L'Officier de Police Judiciaire

Ceyran



CABINET MEDICAL
8 rue HENRI BARBUSSE - 94800 VILLEJUIF
SUR RENDEZ-VOUS www.Doctolib.fr

Docteur Laure SAADA
Médecine Générale

N° RPPS



10001242691

TEL : 01 45 21 95 66

Laure.SAADA@medical94.apicrypt.org

laure.saada@medecin.mssante.fr

Le lundi 21 novembre 2022

Alvaro Manuel RODRIGUES SEQUEIRA
52 ans, 83,000 kg

Radiographie du poignet droit + echographie

Douleur post traumatique, flexion + mouvements lateraux douloureux + oedeme dorsal

02/12

à 14h40

12 4 NOV 2022

N° AM



941092876

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.
EN CAS D'URGENCE, NUIT ET WEEK-END, TEL : 15

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DU KREMLIN BICETRE

4-6 rue Carnot (angle 93 rue de Fontainebleau) 94270 LE KREMLIN-BICETRE

Tel.: 01.46.70.52.34

Monsieur Alvaro Manuel RODRIGUES SEQUEIRA
77 rue henri barbusse

94800 VILLEJUIF

Facture d'honoraires n°100091423

Patient

Nom : RODRIGUES SEQUEIRA
Prénom : Alvaro Manuel
N° de sécurité sociale : 1 70 06 99 139 348 95
Date de naissance : 17/06/70
Rang gémélaire : 1

Consultation

Praticien : Dr Philippe SITBON
Date : 24 novembre 2022
Cotation : MGQK001-1-Z-1 + MDQK001-1-Z-2

Tarif conventionné : 39,45 €
Dépassement éventuel : 0,00 €

Montant Total : 39,45 €

Part réglée par le patient : .11,84 € (30 % du montant total)

Facture acquittée

CENTRE DE RADIOLOGIE
4-6 rue Carnot
94270 LE KREMLIN BICETRE
01 46 70 52 34

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale
le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom est accepté









00:38 / 02:25







